

Gouvernement du Québec

### **Décret 1489-96, 4 décembre 1996**

CONCERNANT monsieur Jean-Louis Bazin

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), soit attribué à monsieur Jean-Louis Bazin, sous-ministre associé au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, chargé du Secrétariat à la famille, administrateur d'État II, le classement de cadre supérieur classe I à ce même ministère, au même salaire annuel, à compter des présentes.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

26783

Gouvernement du Québec

### **Décret 1490-96, 4 décembre 1996**

CONCERNANT la nomination de madame Jacqueline Bédard comme sous-ministre adjointe à la politique familiale au ministère de l'Éducation, chargée du Secrétariat à la famille

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Jacqueline Bédard, membre et présidente de l'Office des services de garde à l'enfance, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe à la politique familiale au ministère de l'Éducation, chargée du Secrétariat à la famille, au même classement, au salaire annuel de 102 366 \$, à compter des présentes;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Jacqueline Bédard.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

26784

Gouvernement du Québec

### **Décret 1491-96, 4 décembre 1996**

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean Larochelle comme secrétaire adjoint au Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Jean Larochelle, directeur de la dotation et des activités régionales au Conseil du trésor, cadre supérieur classe II, soit nommé secrétaire adjoint au Conseil du trésor, administrateur II, au salaire annuel de 92 100 \$, à compter du 9 décembre 1996;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Jean Larochelle.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

26785

Gouvernement du Québec

### **Décret 1492-96, 4 décembre 1996**

CONCERNANT la nomination de monsieur Georges Felli comme sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Georges Felli, directeur général des infrastructures et du financement municipal au ministère des Affaires municipales, cadre supérieur classe II, soit nommé sous-ministre adjoint à ce même ministère, administrateur d'État II, au salaire annuel de 92 100 \$, à compter du 9 décembre 1996;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Georges Felli.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

26786